



2 rue de la Mairie
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
Téléphone : 02.99.55.23.53
Courriel : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

MAIRIE
de
Saint-Médard-sur-Ille

**CONVOCATION
aux membres du
Conseil Municipal**

Conseil municipal

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle J.J FONTAINE le :

Mercredi 03 juin 2020 à 20h00

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le 28/05/2020

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT	3
2. CREATION DES COMISSIONS MUNICIPALES.....	3
3. ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CCAS	4
4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES EXTERIEURS ET INTERCOMMUNALITE.....	4
5. INDEMNITES DES ELUS	6
6. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE	7
7. INFORMATIONS DIVERSES	7

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2020.

Pièce jointe : Compte rendu

2. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au Conseil Municipal de créer les commissions et comités de pilotage municipaux, de fixer le nombre de membres par commission ou comité avec une répartition proportionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres des commissions par un vote à main levée.

Affaires scolaires et Péri-scolaires GUIBAUDET Karine DUFOUR Magalie RUFFAULT Françoise LE HÉGARAT Tristan VITEL Pierre-Antoine	Affaires sociales DUFOUR Magalie GUIBAUDET Karine KERBRAT Hélène LE HÉGARAT Tristan DETOC Josiane VITEL Pierre-Antoine
Finances, commerces et artisanat PASEK Gérard RENOUARD Isabelle NUFFER Bertrand RUFFAULT Françoise MOIRÉ Pierre	Voirie et assainissement LERETEUX Patrick BOUREL Gildas RUFFAULT Françoise PASEK Gérard MOIRÉ Pierre
Bâtiments et Urbanisme RUFFAULT Françoise LERETEUX Patrick BOUREL Gildas PASEK Gérard MUSSET Emmanuel	Vie associative et Culturelle DETOC Josiane RENOUARD Isabelle RUFFAULT Françoise GUIBAUDET Karine KERBRAT Hélène BOUREL Gildas MUSSET Emmanuel
Environnement et Agriculture BOUREL Gildas NUFFER Bertrand KERBRAT Hélène LERETEUX Patrick DUFOUR Magalie RUFFAULT Françoise MUSSET Emmanuel	Communication et Vie participative BOUREL Gildas LE HÉGARAT Tristan DETOC Josiane GUIBAUDET Karine RENOUARD Isabelle VITEL Pierre-Antoine
Commission Appel d'offres Titulaires : Françoise RUFFAULT, Gerard PASEK, Pierre MOIRE Suppléants : Isabelle RENOUARD, Bertrand NUFFER, VITEL Pierre- Antoine	

3. ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CCAS

Présentation : Noël BOURNONVILLE

M. Le Maire invitera le conseil à procéder à l'élection de quatre délégués au Centre Communal d'Action Sociale. Le vote aura lieu à bulletin secret.

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES EXTERIEURS ET INTERCOMMUNALITES

Présentation : Noël BOURNONVILLE

M. Le Maire invitera le conseil à délibérer sur les représentants de la commune dans les divers organismes extérieurs :

REPRESENTANTS Syndicats et organismes extérieurs	NOM Prénom
SIE-Syndicat intercommunal des eaux	<u>2 Titulaires :</u> <i>Patrick LERETEUX</i> <i>Gildas BOUREL</i> <u>1 Suppléant :</u>
SDE35-Syndicat départemental d'énergie	<u>1 Représentant :</u>
ACSE 175-Association intermédiaire de Betton	<u>2 Titulaires :</u> <i>Magalie DUFOUR</i> <i>Karine GUIBAUDET</i>
Correspondant Défense	<u>1 Titulaire :</u> <i>Gildas BOUREL</i>
CODEM (Comité d'observation de la dépendance et de médiation)	<u>1 Titulaire :</u> <i>Magalie DUFOUR</i>
Sécurité routière	<u>1 Titulaire :</u> <i>Noël BOURNONVILLE</i>
Hygiène et Sécurité du travail auprès du CDG 35	<u>1 Titulaire :</u>

	<i>Noël BOURNONVILLE</i>
Comité des œuvres sociales (COS)	<u>1 Titulaire :</u> <i>Karine GUIBAUDET</i>
ARIC	<u>1 Titulaire :</u> <i>Noël BOURNONVILLE</i>
Syndicat mixte du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	<u>1 Suppléant :</u> <i>Françoise RUFFAULT</i>
Pays de Rennes	<u>1 Suppléant :</u> <i>Françoise RUFFAULT</i>
SMICTOM	<u>2 Titulaires :</u> <i>Françoise RUFFAULT</i> <i>Patrick LERETEUX</i> <u>1 Suppléant :</u>
BVII-Syndicat du bassin versant de l'Ille et de l'Illet	<u>1 Titulaire :</u> <i>Gildas BOUREL</i> <u>1 Suppléant :</u>
CIID (Commission intercommunale des impôts directs)	<u>1 Représentant :</u> <i>Gérard PASEK</i>
CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)	<u>1 Titulaire :</u> <i>Gérard PASEK</i> <u>1 Suppléant :</u>

5. INDEMNITES DES ELUS

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Les barèmes des indemnités de fonction des élus locaux sont fixés dans le CGCT par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'octroi de l'indemnité à un adjoint est possible dès lors que le maire lui a donné une délégation par arrêté. Cette indemnité peut dépasser le maximum prévu par le CGCT, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints («enveloppe globale») ne soit pas dépassé, et que l'indemnité versée à un adjoint n'excède pas l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire.

Vu l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du maire et des adjoints et des conseillers délégués,

Vu les arrêtés municipaux en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Madame Françoise RUFFAULT 1^{ère} adjointe, Monsieur Patrick LERETEUX 2^{ème} adjoint, Madame Josiane DETOC 3^{ème} adjointe, Monsieur Gildas BOUREL 4^{ème} adjoint,

Vu les arrêtés municipaux en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions des adjoints et des conseillers délégués,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Il sera proposé au conseil municipal de fixer les taux en fonction de l'indice de référence en cours (indice maximum 1027) et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Il sera proposé une indemnité aux conseillers municipaux soit environ 50€ Brut. Cette proposition est basée sur les indemnités que reçoivent les élus de la CCVIA qui n'ont pas de vice-présidence ou de délégations.

2020						
Indice max 1027	TX max	brut mensuel max	vote	brut mensuel		
3 889,40 €	51,6%	2 006,93 €		38,00%	1 477,97 €	Maire
3 889,40 €	19,8%	770,10 €		16,80%	653,42 €	1er Adjointe
3 889,40 €	19,8%	770,10 €		10,50%	408,39 €	2e Adjoint
3 889,40 €	19,8%	770,10 €		7,00%	272,26 €	3e Adjointe
3 889,40 €	19,8%	770,10 €		10,50%	408,39 €	4e Adjoint
Total mensuel		5 087,34 €			3 220,42 €	
Total annuel		61 048,02 €	Total annuel		38 645,08 €	

3 889,40 €	6%	233,36 €		6,00%	233,36 €	
		Conseillers délégués	3		700,09 €	Finances/Affaires sociales/Affaires scolaires
3 889,40 €	6%	233,36 €		2,50%	97,24 €	
		Conseillers délégués	1		97,24 €	Conseil Municipal des jeunes et jeuneses
			Total annuel		9 567,92 €	

3 889,40 €	6%	233,36 €		1,29%	50,17 €	
		Conseillers municipaux		6	301,04 €	
			Total annuel		3 612,47 €	

Total mensuel		4 318,79 €
Total annuel		51 825,48 €

6. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Afin d'inscrire les crédits nécessaires au versement des indemnités des élus, une décision modificative est nécessaire. Aussi il sera proposé au conseil municipal de délibérer sur la décision modificative suivante :

- Budget Commune Chapitre 012 Compte 6218 «Autre personnel extérieur » : - 3900.00 €
- Budget Commune Chapitre 65 Compte 6531 « Indemnités » : + 3900.00 €

7. INFORMATIONS DIVERSES